

## La loi doit s'incliner devant la volonté des peuples Arrêt du tribunal de La Haye de 2010 :

Ce qu'il faut retenir :

**"Dans une société démocratique, contrairement à une dictature ce n'est pas la loi qui détermine la volonté des citoyens, mais c'est elle qui crée et modifie la légalité en vigueur."**

### ARRÊT DU TRIBUNAL DE LA HAYE

La Cour internationale de justice de La Haye, principal organe judiciaire de l'organisation des Nations Unies, a établi à cet égard, par jugement du 22 juillet 2010

:

*" Nous déclarons qu'aucune règle interdisant les déclarations unilatérales d'indépendance n'existe en droit international. Nous déclarons que lorsqu'il y a une contradiction entre la légalité constitutionnelle d'un état, et la volonté démocratique, cette seconde prévaut, et nous déclarons que, dans une société démocratique, contrairement à une dictature, ce n'est pas la loi qui détermine la volonté des citoyens , mais c'est elle qui crée et modifie la légalité en vigueur " .*

Patrice